

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.110

L'An Deux Mille Cinq, le 22 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 15 DECEMBRE 2005

DATE D'AFFICHAGE

LE 15 DECEMBRE 2005

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST, Maire, représenté par Mme MONTRON
M. HUGENDBLER représenté par M. LE GUEUT
Mme JOLY représentée par M. MERLE
Mme TERRIEN représentée par Mme COURTIN
Mme TURPIN représentée par Mme LABEYRIE

ABSENTS-EXCUSES : Mme ISENDICK, M. RAYMOND

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 31

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : VERSEMENT D'HONORAIRES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS ROYANNAIS POUR LA MAÎTRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES REALISES SUR LA COMMUNE DE ROYAN

VOTE : UNANIMITE

Par délibération , la Communauté D'Agglomération du Pays Royannais a accepté que les Services Techniques de la Ville de ROYAN assurent la maîtrise d'oeuvre des travaux liés à l'assainissement des eaux usées (collecte et réhabilitation) pour les programmes des exercices 2000 à 2004.

Cette maîtrise d'oeuvre est assurée par les Services Techniques, Subdivision V.R.D., qui comprend le responsable des Services Techniques, le responsable de la Subdivision V.R.D., les agents chargés du suivi des travaux, les agents chargés de la programmation et de l'élaboration du dossier de consultation des entreprises.

Les conditions de rémunération sont définies à l'article V de la convention Ville/C.D.A. relative aux conditions d'intervention des Services Techniques.

Les honoraires versés par la Communauté D'Agglomération du Pays Royannais correspondent à 5 % du montant hors taxe des travaux d'assainissement des Eaux Usées réalisés sur le territoire de la Commune de ROYAN.

Le montant des factures correspondant aux travaux réalisés au titre des exercices 2000 à 2004 est de **312.026,13 Euros H.T.**

Le montant des honoraires à percevoir s'élève donc à **15.601,31 Euros.**

Compte-tenu de la part réservée par la Commune de ROYAN, dont le montant est de **2.236,84 Euros**, la somme restant à répartir entre les différents intéressés des Services Techniques est de **13.364,47 Euros.**

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer favorablement pour le versement de ces honoraires, suivant la répartition définie ci-après :

- M. Patrick DEGOUY, Directeur des S.T.	1.671,57 Euros
- M. Dominique COYNAULT, Responsable subdivision VRD	1.671,57 Euros
- M. Christian CESSAC, Contrôleur Principal des travaux .	1.671,57 Euros
- M. Jean-François GUICHET, Dessinateur Bureau d'Etudes .	1.671,57 Euros
- M. Pascal FERRE, Dessinateur-projeteur Bureau d'Etudes	3.335,05 Euros
- M. Philippe SALLAT, Conducteur d'Opération B.E.	3.343,14 Euros
TOTAL	13.364,47 Euros

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'arrêter le montant des honoraires de maîtrise d'oeuvre à la somme de **15.601,31 Euros.**
- D'encaisser la recette correspondant à l'article 641.19 du Budget Primitif pour l'exercice 2005.
- De mandater une partie des honoraires, soit 13.364,47 Euros, au personnel des Services Techniques, suivant la répartition ci-dessus.
- D'imputer la dépense correspondante sur les crédits du Budget Communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 décembre 2005
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS